



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire  
du lundi 11 décembre 2017  
À 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

Mme Sylviane Etienne, présidente ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 41 du 15 novembre 2017 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Angéline Ruchti et M. Henri Erard.

Excusés : Mme Katia Lièvre, MM. Michaël Güttly et Claude Martin.

Mme Etienne rappelle que les propos doivent être brefs, clairs, constructifs et surtout respectueux.

49 personnes sont présentes. Toutes sont habilitées à voter.

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 octobre 2017.
2. Discuter et voter le budget 2018, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2018 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.- destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Courchavon, sous déduction de subventions à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.
6. Divers

L'entrée en matière acceptée, sans avis contraire.

## **Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 octobre 2017.

Mme la présidente : qui souhaite des précisions ou des modifications de ce procès-verbal ?

Aucune question. Le procès-verbal est accepté, sans opposition.

Elle remercie le secrétaire de sa rédaction.

## **Point 2**

Discuter et voter le budget 2018, la quotité d'impôts et les taxes y relatives».

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire : le Conseil communal s'est posé la question de savoir s'il allait présenter le budget cette année ou s'il fallait attendre la nouvelle législature.

Comme il y aura 5 personnes nouvelles dans la prochaine équipe, nous avons jugé plus raisonnable de le faire cette année.

Il n'y a aucun investissement prévu, ce qui laisse de la marge de manœuvre au nouveau Conseil communal. Il passe la parole à Michèle Cerf, receveuse communale.

Michèle Cerf présente ce point de l'ordre du jour, rubrique par rubrique, à l'aide du beamer (annexe 1).

### Rubrique 1 – autorités, administration générale

Hubert Froidevaux : que représentent les produits de cette rubrique ?

Michèle Cerf : il s'agit principalement de la part des charges sociales payée par les employés communaux.

### Rubrique 2 – travaux publics, plans zones

Gaël Vauclair : il y a un poste « location hangar pour la voirie » pour Fr. 10'000.-. Ce montant ne figure pas dans comptes 2017.

Daniel Ramseyer : actuellement, nous avons des locaux à Buix, Courtemâche et Montignez. Nous avons recherché un hangar pour centraliser les véhicules.

Nous envisageons de louer le hangar de Claude Güttly à la « Route de Coeuve » à Courtemâche.

### Eclairage public

Hubert Froidevaux : il y a un montant de Fr. 63'810.- en produits. De quoi s'agit-il ?

Michèle Cerf : c'est la redevance versée par les BKW Energie SA pour l'électricité consommée.

### Cadastre

Michel Choffat : il y a dans ce poste des charges pour Fr. 42'000.- et des produits pour Fr. 16'750.-. L'année passée, on a souhaité augmenter la taxe pour diminuer la perte. Elle a été partiellement refusée.

Pour 2017, nous avons remboursé Fr. 12'200.- pour Buix. Fr. 12'000.- pour Courtemaîche et Fr. 13'700.- pour Montignez.

Nous devons encore payer jusqu'en 2025 Fr. 105'000.- pour Buix, Fr. 144'000.- pour Courtemaîche et Fr. 158'000.- pour Montignez.

Gérard Maillard : que représentent des dépenses cadastrales ?

Michel Choffat : elles découlent principalement d'obligations fédérales, notamment les frais de mensuration.

### Rubrique 3 – abri civil de protection et secours

Gaël Vauclair : au niveau de l'énergie, chauffage, eau, il y a un montant de Fr. 25'000.- alors que le budget 2017 prévoyait Fr. 10'000.-. Pourquoi une telle différence ?

Michèle Cerf : il s'agit de l'abri PC de Buix. Ces trois dernières années, les BKW Energie SA nous ont facturé l'électricité sur la base d'une estimation. Lors du relevé il y a quelques mois, il a été constaté une grande différence. Il s'agit d'un oubli de leur part.

Il est rappelé que cet abri est loué à l'armée, qu'il est chauffé et que des déshumidificateurs ont été installés.

### Point 5 – contributions aux sociétés

Gaël Vauclair : pourquoi une telle baisse des contributions aux sociétés locales ?

Michèle Cerf : les prestations sont identiques à celles des dernières années. La diminution provient principalement de remboursement de coûts effectifs, notamment à Anima.

### Point 5 – halles polyvalentes

Gérard Maillard : que représentent les Fr. 17'000.- de recettes diverses ?

Michèle Cerf : c'est l'encaissement des locations des trois salles communales.

Gérard Maillard : on a des charges pour Fr. 80'000.-, il faut augmenter les locations. La différence entre les charges et les produits est énorme. Il faut envisager de fermer deux salles.

Michel Choffat : il y a 20 ans, les propositions étaient les mêmes. On a réfléchi cette année à une augmentation éventuelle du prix des locations. Le Conseil communal y a renoncé. On veut ainsi aussi soutenir les sociétés villageoises car les contributions financières que nous leur versons ne sont pas très élevées.

Michèle Cerf : les halles sont aussi utilisées par les écoles. Il y a des soirées privées, familiales. Si les prix sont trop chers, nous ne les louerons plus.

#### Point 8 – « Villa Courbat » à Buix

Gaël Vauclair : pourquoi une telle différence entre 2017 et 2018 ?

Michèle Cerf : un appartement est actuellement vide. Nous avons budgétisé 6 mois de location en 2018.

Danièle Choulat : cet appartement sera loué dès février 2018. Nous n'avions pas cette information lors de l'établissement du budget.

#### Services communaux – STEP

Gaël Vauclair : je remarque que les amortissements ont triplé. Pourquoi ?

Michèle Cerf : des investissements ont été réalisés. Nous amortissons une fois la consolidation effectuée.

Gaël Vauclair : et la taxe fédérale pour les micropolluants ?

Michèle Cerf : elle est facturée à toute la population, mais nous reversons à la Confédération uniquement celle encaissée à Montignez. On ne peut pas facturer une taxe seulement à une partie de la population.

Gaël Vauclair : près de 50 % des produits vont en provisions ou en amortissement.

Michèle Cerf : on devra prochainement appliquer la nouvelle Loi fédérale. Les taxes encaissées devront couvrir le fonctionnement, ainsi que le renouvellement des installations.

Michel Choffat : le nouveau règlement devrait être adopté au printemps prochain. Le canton nous a autorisés à facturer la taxe fédérale à tous les citoyens. Le surplus a été mis en réserve.

Il faudra également adopter le nouveau règlement tarifaire. On pourrait imaginer que ces Fr. 9.- de taxe fédérale soient englobés dans le prix des eaux usées. La nouvelle équipe décidera et fera des propositions.

Jean-Luc Fleury : il y a des problèmes à la station d'épuration à Grandvillars, notamment lors de grandes crues à Boncourt. Des pompes supplémentaires devront être installées. Le coût avoisinera certainement Fr. 100'000.-. Nous devons participer à cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente rappelle la quotité d'impôt, ainsi que toutes les taxes. Elle rappelle également le total des charges et des produits, ainsi que le bénéfice budgétisé.

Elle pose la question suivante : acceptez-vous les taxes et la quotité d'impôt telles que proposées par le Conseil communal ?

Réponse : oui, sans avis contraire.

Le budget 2018 est accepté.

### **Point 3**

Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2018 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

L'entrée en matière acceptée, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par J.-Pierre Brugnerotto, secrétaire communal.

Il est rappelé qu'il reste trois parcelles à vendre dans le lotissement « Les Champs-Bouchards » à Montignez et neuf « Sur la Charrière » à Buix. Il n'y a plus de terrains à vendre à Courtemaîche.

Le Conseil communal propose le maintien des prix actuels, soit Fr. 55.- le m<sup>2</sup> à Montignez et Fr. 65.- le m<sup>2</sup> à Buix.

Aucune question n'est posée.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité, sans avis contraire.

#### **Point 4**

Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.- destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Courchavon, sous déduction de subventions à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Alain Sutterlet, conseiller communal.

#### Historique et lois

L'article 6 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire oblige les cantons à désigner les parties du territoire qui sont menacées par les forces naturelles.

Avec l'entrée en vigueur en février 2016 de la loi cantonale sur la gestion des eaux, les communes ont l'obligation d'établir un plan d'entretien des berges de l'Allaine et de ses affluents.

Une première séance avec les représentants de communes de Courchavon et de Boncourt pour présenter les objectifs et les avantages de la collaboration intercommunale s'est déroulée le 25 février 2016.

Après plusieurs séances fin août 2016, une convention entre nos trois communes était ratifiée, elle définit les buts de l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents et l'établissement d'un plan d'entretien des rives, d'un plan d'alarme et d'intervention qui permettra aux communes d'avoir une vision claire des mesures à prendre sur l'ensemble des cours d'eau de Courchavon à la frontière.

Ces plans sont intégrés au nouveau PAL.

Nous avons recherché des offres et le 20 septembre 2017 la commission décide avec l'accord du service de l'environnement de donner mandat à l'entreprise Biotec qui avait l'offre la moins chère.

Cette convention prend en compte 25 km de cours d'eau, 13 km de berges de l'Allaine et 12 km d'affluents par exemple pour notre commune la source de la Fontaine, la Favergeatte ou la Vallatte.

La longueur des cours d'eau par commune a été calculée, Courchavon à 24%, Boncourt 26% et la Basse-Allaine 50%. Le calcul de la répartition du financement s'effectuera sur cette base.

Le montant total des études est de 170 000.-

Un subventionnement du Canton de la confédération de 45% est à soustraire soit 76'500.-

Grace à notre collaboration avec les communes de Courchavon et Boncourt nous avons droit à un bonus de 10% cette étude est subventionnée à 55% pour la somme de 93 500.-, le montant à la charge des communes est de 76 500.-.

Ensuite, la répartition entre nos trois communes d'après les pourcentages de distances. La part de la commune sera de 38 250.-.

Le conseil communal souhaite que l'assemblée donne compétence pour contracter cet emprunt et le consolider.

Merci de votre attention.

Gérard Maillard : quels dégâts avons-nous supportés par rapport aux crues ? Il n'y a jamais eu de gros dégâts à Courtemaîche. Je ne vois pas de raison de dépenser ces Fr. 170'000.-.

Alain Sutterlet : il y a des problèmes partout. Des citoyens se plaignent. Nous devons aussi régler le problème de La Vallatte.

Le canton a pris du retard pour ces plans des dangers et d'entretiens.

Je rappelle que nous toucherons des subventions fédérales et cantonales pour réaliser ces études.

Hubert Froidevaux : il faut tenir compte de ce qui a déjà été fait. Il fait un historique des études et des plans réalisés. Il rappelle qu'il est un des auteurs des plans.

Michel Choffat : nous devons protéger les bâtiments de notre commune. Nous ne pouvons pas ignorer les changements climatiques. Nous sommes convaincus que cette réflexion et que ces études seront utiles.

Robert Prongué : ce montant de Fr. 170'000.- ne concerne que les études ?

Michel Choffat : oui.

Robert Prongué : j'ai fait partie d'une commission pour les berges de l'Allaine. Il y a quelques années. Je n'ai jamais été convoqué. Une étude a été faite mais les travaux n'ont pas été réalisés. Il faut reprendre cette étude.

Michel Choffat : la carte des dangers a été modifiée sur la base des études réalisées.

Hubert Froidevaux : il y a eu une crue il n'y a pas si longtemps. L'eau est descendue dans la Vallatte. Il y a des constructions et aménagements réalisés par le Skater Hockey Club. On n'a laissé qu'un petit passage pour l'eau. Qui leur a donnée l'autorisation de construire ainsi ?

Christian Cart : vous avez parlé de constructions illicites. Les gens construisent ici comme ils veulent ?

Michel Choffat : il s'agit de constructions réalisées il y a 50 ans ou plus. Il ne s'agit pas de constructions illicites, mais certaines n'auraient pas dû se faire. La carte des dangers a été réalisée pour éviter ce genre de constructions.

Yves Lièvre : est-ce que la piste cyclable est prévue dans ce projet ?

Michel Choffat : oui. Les communes auront ensuite le choix de réaliser ou pas les travaux proposés par l'étude.

Pierre Clavel : avez-vous des offres détaillées ou les coûts sont estimés ?

Michel Choffat : nous avons trois offres détaillées. Elles ont été analysées par le canton. Ils nous ont dit que les prix étaient concurrentiels.

Ami Lièvre : si on avait quelques grandes lignes du mandat d'étude, ce serait plus facile d'en discuter.

Joël Pape : il est tombé 40 l d'eau en un quart d'heure chez nous et plus de 80 l en France. Si les bûcherons laissaient moins de traîner de bois, il y aurait moins de barrage. C'est une explication de ce raz-de-marée. Les gardes-forestiers devraient nettoyer les forêts.

Gaël Vauclair : la clef de répartition tient compte également de la Vallatte ?

Alain Sutterlet : les mètres linéaires ne concernant que l'Allaine, même si les affluents seront touchés.

Hubert Froidevaux : il serait difficile d'estimer le coût pour la Vallatte.



Michel Choffat : le coût de l'étude est intégré dans ce projet. Le canton nous a dit qu'il n'interviendrait pas si les coûts de réalisation étaient supérieurs à Fr. 150'000.-.

Daniel Vauclair : que fait-on lorsque les berges sont mis à mal par du bétail ?

Michel Choffat : à Grandgourt il y a clairement deux endroits pour que le bétail puisse s'abreuver. Nous avons présenté un projet lors de la dernière Assemblée communale.

Daniel Vauclair : nous n'avons pas eu de nouvelles suite à nos questions lors d'une précédente assemblée communale.

Barthélémy Faivre : ces Fr. 170'000.- représentent plus de 6 mois de travail en comptant 44 heures par semaine, soit Fr. 100.- à l'heure juste pour couper quelques arbres.

On parle beaucoup de la Vallatte. Je connais très bien le terrain.

L'eau du finage de Villars-le-sec et de Croix descend dans la Vallatte.

Il faut faire comme l'armée, il faut construire une digue pour retenir l'eau. Elle met ensuite une semaine pour s'écouler.

N'oublions pas que ces bureaux emploient 100 personnes. Ils font tourner leur moulin sur notre dos.

Christophe Berthold : je suis favorable à ce projet. Si on ne fait rien et qu'il y a de nouvelles inondations, on va nous le reprocher.

Barthélémy Faivre : des travaux ont été effectués en 2008 sur la route de la Gare à Courtemaîche. C'est Guy Choulat qui a fait les travaux et RWB Jura SA était le bureau d'ingénieurs. Ils ont traversé mes champs. Ils ne m'ont rien demandé. Le bureau ne savait pas que c'était mes champs. J'ai le droit de douter d'eux.

Hubert Froidevaux : on ne pouvait pas prévoir la dernière crue de la Vallatte. L'eau a fait un courant dans l'étang du Mairâ. Il n'a pas encore retrouvé sa clarté.

J'ai discuté avec René Fridez. Il se souvient de plusieurs inondations. L'eau arrivait jusque devant le restaurant du Cheval Blanc.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté par 31 oui contre 3 non.

## **Point 5**

Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, présente ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle les objectifs principaux et prioritaires des interconnexions des réseaux en Ajoie.

Il fait part des principaux éléments de la convention faisant l'objet de l'ordre du jour.

Il rappelle que les investissements se sont élevés à 13 millions et qu'ils nous sont cédés pour Fr. 1.- symbolique.

Une grande partie des frais de renouvellement sera à la charge de la Confédération.

Les tractations avec la Confédération ont duré près de 10 ans. Il s'agit d'une aubaine qui nous est offerte. Il ne faut pas la manquer. Nous n'aurions pas les moyens de se payer de telles infrastructures.

Certains coûts d'entretien seront à charge du SIDP.

Ami Lièvre. Je m'adresse au président du SIDP.

Je suis tout à fait favorable à ce projet. Le SIDP se pose en garant de la pérennité de l'eau pour les Ajoulots ?

Michel Choffat : oui.

Ami Lièvre : c'est une grande responsabilité. J'avais déposé un postulat pour que nous ayons la sécurité absolue dans le domaine de l'eau potable car maintenant on peut encore avoir des problèmes malgré l'interconnexion. Je proposais de prendre de l'eau dans le Doubs. Ce postulat a été accepté par le Gouvernement et le Parlement. On m'a dit que ce dossier était en mains du SIDP. Je n'ai rien trouvé.

Michel Choffat : ce dossier a été momentanément gelé. On ne souhaite pas l'amalgame de deux problématiques.

Il n'est pas définitivement abandonné. Si un jour il n'y plus d'eau au SEHA, il y aura d'autres possibilités.

Ami Lièvre : le SEHA est le plus grand distributeur. C'est risqué de n'avoir comme ressources que celles de l'Allaine. N'abandonnez pas ce projet du Doubs.

Michel Choffat : il n'y pas d'urgence, mais le dossier est toujours là.

Hubert Froidevaux : d'où viendrait l'eau ?

Ami Lièvre : des Champs Fallats. Il faudrait construire un bâtiment pour traiter l'eau du Doubs. Cela réglerait le problème du Jura, même s'il y avait 100'000 habitants.

Christophe Berthold : pourquoi cette convention est scindée en deux ?

Michel Choffat : il existe une convention entre l'OFROU et le SRHA, on le regrette.

Il est ridicule d'avoir 4 ou 5 distributeurs d'eau. Ce serait mieux d'avoir un seul syndicat pour l'ensemble du district. Cette convention, on l'espère, n'est qu'une étape.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

### **Point 6 – divers**

Mme La présidente rappelle ses propos du début de séance s'agissant de la prise de parole des citoyens.

Gaël Vauclair : je suis surpris d'apprendre en lisant l'Ajoie que notre commune a accepté les molocks.

Michel Choffat : nous avons donné des informations lors de la dernière Assemblée communale. La gestion des déchets ménagers est de la compétence du SIDP. Nous n'avons pas l'obligation de prendre cette décision en Assemblée communale. Le Conseil communal a décidé la pose de molocks. Je pense que les communes qui ont dit non reviendront en arrière, mais le SIDP ne forcera personne.

Il y aura une forte augmentation des coûts de transports pour les communes qui continueront à faire du porte à porte.

Gaël Vauclair : lors de la discussion ouverte en assemblée communale, il me semble que l'avis général n'était pas très favorable. J'avais compris que les chiffres seraient affinés et que vous demanderiez l'avis des citoyens.

Daniel Ramseyer : il s'agissait d'une information. Le Conseil communal a décidé d'installer 4 molocks à Courtemaîche, 3 à Buix et 2 à Montignez.

Ils seront posés à un seul endroit par village pour réaliser encore des économies. Le plus près des éco-points que nous avons déjà dans les villages.

Gaël Vauclair : dommage qu'il n'y ait pas de décision formelle par l'assemblée. Je pensais qu'on en discuterait. C'est votre choix.

Daniel Vauclair : lorsqu'il y a des intempéries, il y a une flaque d'eau dans le contour vers le dépôt Chapuis à Courtemaîche. C'est dangereux.

Jean-Luc Fleury : cela fait partie de mon dicastère. Il y a deux ou trois variantes possibles. Nous avons curé, visionné. Aucune décision n'a encore été prise. Je transmettrai ce dossier au nouveau Conseil communal.

Daniel Vauclair : ces travaux seront à la charge du canton ?

Jean-Luc Fleury : nous devons y participer.

Gérard Maillard : il y a plein de bouteilles cassées vers l'ancienne décharge des « Echouses » à Courtemaîche. Il faut y remédier car c'est très dangereux.

Daniel Ramseyer : je prende note. J'irai voir.

Gaël Vauclair : vous avez demandé aux citoyens de relever les compteurs d'eau. Pour ceux qui ne le feraient pas, vous allez augmenter la consommation de 10 % par rapport à celle de l'année précédente. Sur quelle base légale avez-vous pris cette décision ?

Alain Sutterlet : finalement, on va retomber sur nos pieds car il y aura un contrôle tous les trois ans.

Gaël Vauclair : je ne suis pas d'accord de payer ces 10 % supplémentaires. Quel est le règlement communal ?

Alain Sutterlet : on a demandé aux propriétaires de relever leur compteur. On économise ainsi du travail pour la voirie.

Gaël Vauclair : vous ne répondez pas à ma question. Sur quel règlement communal vous vous êtes basés ?

Michel Choffat : le règlement communal nous permet de déléguer ce travail à quelqu'un d'autres, en l'occurrence les propriétaires. Si vous avez bien lu le tous-ménages, il s'agit d'un essai. Le Conseil communal fera ensuite un bilan.

C'est une pratique qui existe dans d'autres communes aux mêmes conditions.

Il y aura un contrôle systématique tous les trois ans.

Gaël Vauclair : je paierai ma consommation réelle. Il n'y a pas de base légale pour ces 10 %.

Patricia Vauclair : je suis très contente de cette nouvelle pratique. Je contrôle régulièrement mon compteur, en principe tous les mois, cela me permettrait de constater rapidement s'il y avait une fuite. S'adressant à Gaël Vauclair : cela ne te prendra que 5 minutes.

Robert Prongué : lors de chaque assemblée, on me rappelle à l'ordre parce que je pose trop de questions sur un point de l'ordre du jour. Ce soir, je constate qu'il n'y a pas de limite.

Jean-Luc Fleury : mon mandat de conseiller communal s'arrête en fin d'année. Je me suis rendu compte du travail à faire. Nous avons pris beaucoup de décision. Nous avons toujours œuvré pour le bien de la commune et de ses citoyens. J'encourage et félicite la nouvelle équipe.  
Applaudissements de l'assemblée.

Alain Sutterlet

Permettez-moi une citation de Gustave Flaubert !

Les honneurs déshonorent ; les titres dégradent ; les fonctions abrutissent ?

Assumer des fonctions communales n'est pas une occupation tranquille, les complications légales et le niveau des techniques ainsi que la perte régulière d'autonomie pour les communes font que ces engagements méritent le respect.

Je ne veux pas faire un bilan des législatures passées, mais j'aimerais remercier au nom de la commune, au nom des citoyens, mes collègues Conseillers et M. le Maire qui sont au service de la commune depuis des années. La Basse-Allaine est dans une situation difficile comme la plupart des petites communes et le conseil qui termine n'a pas baissé les bras.

J'aimerais insister, pour le démontrer sur notre règlement de soutien à la réhabilitation des maisons d'habitations, qui en subventionnant les réfections à hauteur de 1000.-frs pendant 10 ans montre une volonté de recherche d'amélioration de la situation et c'est une bonne publicité pour la commune, le reportage de « Mise au point » du dimanche précédant était très bien. Merci M. le Maire !

Je dois mes amis du conseil, pour les années que vous avez passés au service de la commune, vous féliciter. Votre contribution est malgré très honorable, merci de tout cœur de votre engagement. Et je vous propose Mesdames et Messieurs de les applaudir !

Applaudissements de l'assemblée.

#### Informations dicastères

Avec le nouveau conseil nous avons distribués les dicastères, je veux vous donner la primeur de l'information ;

Daniel Ramseyer garde le service de la voirie et les déchets

Daniel Fleury s'occupera du service des eaux et des travaux publics

Angéline Ruchti prendra le cercle scolaire et le service social et activités socio-culturelles

Yves Lièvre s'occupera de la forêt et de l'agriculture

Pierre Clavel prendra mon dicastère, Pal, police des constructions et environnement

Dany Contréras s'occupera des bâtiments, conciergerie et éclairage public

Moi, j'ai l'administration les finances et la police locale.

Voilà dans les grandes lignes cette distributions, les membres du prochain conseil ont envies de s'investir pour le bien de la communes et des citoyens et je me réjouis de commencer la prochaine législature.

J'ai pas envie de faire des promesses, mais j'aimerais que les citoyens nous aident en diffusant une bonne ou une meilleur image de la Basse-Allaine, nous avons une qualité de vie excellente dans nos villages, nos clubs et associations réussissent bien dans leurs disciplines, il y a donc encore du dynamisme dans notre commune et il faut capitaliser sur ces points positifs si on veut ramener des habitants et les revenus d'impôts qui vont avec ? Le prochain conseil va œuvrer dans ce sens.

Je termine en vous souhaitant des bonnes fêtes de fin d'années ainsi que mes vœux de santé et de prospérité pour vous et vos familles.

Vive la Basse-Allaine !

Michel Choffat

## Bilan des législatures communales 2009 – 2017

Au terme de mon mandat, je me permets de vous présenter un bilan succinct que je déclinerai en 7 points.

1. La fusion
2. Les investissements
3. La situation actuelle
4. Le développement économique
5. Le renouvellement des autorités
6. L'avenir
7. Les remerciements

### *1. La fusion*

La complexité des dossiers, le manque de disponibilité des citoyens et les conditions actuelles de travail nous obligent à repenser notre système politique actuel. Même s'il est le meilleur du monde, sans une refonte profonde, notre démocratie sera en danger. La fusion actuelle (hélas partielle) est une piste et a démontré que de nombreux dossiers ont pu être réalisés ensemble, mais qu'un bon nombre de ces investissements n'auraient pas pu être réalisés sans fusion.

Je sais gré à celles et ceux qui étaient contre la fusion et qui ont accepté le choix démocratique et ont agi en conséquence. Quant à celles et ceux qui n'ont toujours pas digéré la fusion, il serait peut-être temps de tourner la page, dans leur propre intérêt et dans celui de la commune. C'est aussi cela la démocratie...

### *2. Les investissements*

Durant ces 9 années, la commune a investi environ 9'000'000 Fr → à développer

### *3. La situation actuelle*

J'évoquais auparavant les soutiens financiers, mais je n'ai pas évoqué ce que nous recevons de la péréquation financière (en moyenne 350'000fr/an !). Comme beaucoup d'autres communes, sans la péréquation financière, la situation deviendrait rapidement insoutenable...

Bien évidemment que cette situation est préoccupante. Toutefois, il faut rester optimiste. L'ouverture de l'A16 et la nouvelle LAT devraient avoir une incidence positive pour des communes comme la nôtre. Et pourquoi ne pas rêver à l'implantation de nouvelles entreprises en lien direct avec tout ce qui dépend des nouvelles technologies, de l'informatique...

#### *4. Le développement économique*

Lorsque la commune ne possède pas de terrains à bâtir, la thésaurisation et la spéculation empêchent le développement des communes. Nous avons vécu cela de plein fouet durant ces 2 législatures. Les opportunités, il faut les saisir au bon moment ! Encore faut-il que le pouvoir politique puisse agir...

#### *5. Le renouvellement des autorités*

Le renouvellement des autorités a été ardu. Aujourd'hui, bon nombre de citoyens sont des adeptes du « i n'y'a qu'à ». Critiquer ce qui est proposé, mais ne pas faire de propositions et ne pas s'engager. Hélas cette situation semble se généraliser de plus en plus dans nos communes. Nous vivons dans une société en recherche perpétuelle de nouveaux repères et des citoyens parfois impatient oublient que leurs droits sont accompagnés de devoirs. John Kennedy avait dit: « Ne demandez pas toujours ce que l'Etat peut faire pour vous, mais vous, que pouvez-vous faire pour l'Etat ? »

Une nouvelle équipe entrera en fonction d'ici peu. La marge de manœuvre étant limitée, je lui souhaite courage, persévérance et bonne chance...Et d'avance merci de votre engagement.

#### *6. L'avenir*

L'avenir, c'est aujourd'hui qu'il commence...

L'organisation générale de la commune n'est certes pas optimale, mais nous devons faire avec nos moyens...

Il faut réfléchir à une organisation plus efficiente, plus rationnelle. Il faut accorder plus de pouvoir aux autorités politiques. Aujourd'hui, dans la plupart des Conseils communaux, on consacre le 80% du temps pour régler des problèmes d'ordre organisationnel et il ne reste que 20% pour gérer étudier des choix politiques, des choix pour l'avenir de notre commune, de notre région. Il faut arriver à inverser cette répartition du travail. Il faut donc plus professionnaliser, mais pour cela notre système politique doit évoluer... Les politiques doivent proposer des stratégies et ce sont des professionnels qui doivent s'occuper de l'opérationnel...

Mais qui sait, peut-être que le maire de demain sera un robot, insensible, mais surtout insensible aux critiques négatives, partisans, sans vision générale ?



## 7. Les remerciements

Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier sincèrement toutes celles et ceux qui de près ou de loin contribuent à la marche de la commune.

- Vous ici présents
- Les bénévoles
- Les enseignants du cercle scolaire
- Les membres de l'équipe forestière
- Les membres des commissions
- Les aides ponctuels
- Les employés communaux (voirie, conciergerie, administration)
- La présidente et le vice-président de nos assemblées
- Et bien sûr, les conseillères et conseillers communaux. Alors, permettez que j'adresse quelques mots supplémentaires à celles et ceux qui quittent le Conseil communal. Avec nos qualités et nos défauts, nous nous sommes investis dans ce que nous avons toujours cru être le meilleur pour la commune, avec nos sensibilités différentes, avec nos forces et nos faiblesses... La tâche fut souvent ardue d'autant que nous ne sommes que des miliciens et où l'engagement est bien souvent mal récompensé.
- Merci donc à JL Fleury pour son (bref) passage durant lequel il a su nous dérider à plusieurs reprises, même si parfois ce pouvait être limite... Et merci pour ses conseils parfois très pertinents.
- Merci à D. Choulat pour ces 5 années où elle a renforcé la place de la femme au sein de Cc, où les dossiers n'ont pas manqué et pas toujours des plus simples ! Mais elle a su imposer son caractère...
- Merci à D. Voirol pour ses 10 ans de conseiller communal, une année à Buix puis 9 dans la commune fusionnée, sans oublier ses engagements antérieurs. Lui, c'était le méticuleux de l'équipe lors des explications (défaut ou qualité professionnelle).
- Enfin, merci à Maryline, également 10 ans comme conseillère communale. C'est la force tranquille, calme, pondérée mais d'une efficacité redoutable. Maryline, c'est l'antonymie de « grôs djâsou, ptét fesou »...

-

La collégialité n'est pas un vain mot elle fait partie de notre mode politique. Toutes les réussites, tous les échecs, c'est en équipe que nous devons les assumer. Alors, permettez que je remette une modeste attention aux conseiller(ère)s qui quittent le Cc, pour leur travail qui n'est pas toujours rétribué à sa juste valeur.

Je vous demande donc d'applaudir bien fort toutes ces personnes ...

Et je m'en voudrais de ne pas remercier ceux sans qui nous ne serions pas là ce soir. Ils ont été, avec votre serviteur, les moteurs de cette nouvelle aventure ! Je veux citer JP Brugnerotto et Claude Etique, les maires ayant porté la fusion sur les fonts baptismaux.

Et enfin, à vous et vos familles.

Applaudissements de l'assemblée.

Danièle Choulat

Je ne vais pas prolonger plus longtemps cette séance, mais je voudrais à mon tour remercier M. le maire Michel Choffat, pour tout le travail qu'il a accompli durant son mandat.

Les séances de conseils et d'assemblées ne sont qu'un aperçu des tâches incombant à chacun d'entre nous mais M. le maire, encore davantage que l'ensemble du conseil, s'est engagé pleinement et a investi sans compter son temps, et sa disponibilité pour faire avancer des projets, des dossiers et parfois même solutionner des problèmes et ceci toujours dans un souci d'équité, de consensus et surtout dans l'intérêt de notre commune.

Pour tout cela, et pour son investissement sans faille, au nom du Conseil communal, de l'administration et des citoyens, je lui dis merci Michel.

Je vous souhaite également de belles fêtes de fin d'année, mes meilleurs de santé pour 2018.

Sylviane Etienne :

Je termine mon mandat de présidente des assemblées ce soir. Je suis fière d'avoir été la première présidente de cette nouvelle commune. J'ai pris beaucoup de plaisir et j'ai appris énormément de choses, même si parfois il y a eu des moments plus compliqués.

Je vous souhaite une bonne rentrée et d'excellentes fêtes de fin d'année à vous et vos familles.

Elle invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance.  
Il est 22 h 15.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto